



## Réquisition de la force publique le 24 septembre 2019

Par **louloutte83300**, le **29/09/2019** à **20:52**

Bonjour,

Un huissier m'a déposé un papier pour récupérer les clefs de mon logement. Suite à ça, je me suis rendu à son étude et là, il m'annonce qu'il a demandé la réquisition de la force publique. Donc, ma question est : combien de temps me reste-t-il pour quitter mon logement de moi-même car j'ai ma fille et mes petits enfants de 6 mois avec moi. J'avais un protocole avec mon bailleur et le préfet, j'ai raté 2 mensualités pour raison de baisse de salaire et, du coup, on a dénoncé le protocole et relancé la procédure d'expulsion.

Aidez moi car je ne veux pas me retrouver à la rue avec mes petits. Certains me disent de pas m'inquiéter car la trêve hivernale arrive et le temps que le préfet donne une réponse, je ne pourrais plus me faire expulser.

Merci à tous ceux qui me donneront une réponse.

Cordialement, louloutte.

Par **Visiteur**, le **29/09/2019** à **22:15**

Bonjour

2 mensualités impayées, d'un plan de "sauvetage", cela paraît insurmontable.

Cependant, lorsque le commandement de quitter les lieux est signifié moins de 2 mois avant le début de la trêve hivernale, le locataire est alors autorisé de fait à rester dans le logement jusqu'au 1er avril, soit pendant 7 mois en tout à compter de la signification du commandement de quitter les lieux - au lieu de 2 mois. :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/prevention-des-expulsions-et-treve-hivernale>

Si vous avez cette chance, mettez à profit ce délai pour régler au mieux votre situation.

Par **louloutte83300**, le **30/09/2019** à **00:10**

Bonsoir pragma merci de votre réponse oui je vais tout régulariser si on me laisse dans le logement je croise les doigt merci a vous a bientôt louloutte 83300

Par **Tisuisse**, le **30/09/2019** à **08:37**

Bonjour louloutte,

Avez-vous contacté les services sociaux pour obtenir un logement correspondant à vos besoins ? Si la réponse est non, contactez-les très rapidement car ils peuvent, outre le logement, vous accorder une aide financière. La piste n'est donc pas à) négliger. Bonne chance.